

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED

WT/COMTD/AFT/M/2

21 août 2007

(07-3491)

Comité du commerce et du développement Deuxième session sur l'Aide pour le commerce

NOTE SUR LA RÉUNION DU 19 JUIN 2007

Président: S.E. M. Shree B.C. Servansing (Maurice)

A.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	1
B.	LE COMITÉ DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT ET L'AIDE POUR LE COMMERCE – DÉCLARATION DU PRÉSIDENT.....	1
C.	COMMUNICATION DE L'ÉGYPTE.....	2
D.	RENFORCEMENT DES CAPACITÉS EN VUE DE FACILITER LES ÉCHANGES	4
E.	RENFORCEMENT DES CAPACITÉS EN VUE D'ASSURER LE RESPECT DES NORMES SPS – LE FONDS POUR L'APPLICATION DES NORMES ET LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE (FANDC).....	12
F.	AUTRES QUESTIONS	17

A. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Le projet d'ordre du jour de la réunion figurant dans l'aérogramme WTO/AIR/3027/Rev.1 du 15 juin 2007 a été adopté.

B. LE COMITÉ DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT ET L'AIDE POUR LE COMMERCE – DÉCLARATION DU PRÉSIDENT

2. Le Président a rappelé qu'à la session du 2 avril 2007 sur l'Aide pour le commerce, certaines délégations avaient demandé au Secrétariat de préparer et distribuer un "Calendrier d'activités" concernant les futures réunions consacrées à l'Aide pour le commerce. Il a expliqué que le "Calendrier d'activités" avait été récemment distribué aux délégations sous la cote WT/COMTD/AFT/W/2 et constituait un calendrier "provisoire" des réunions prévues pour le reste de l'année. Les délégations auraient l'opportunité de discuter plus en détail du calendrier des réunions à une réunion informelle du Comité du commerce et du développement (CCD) le 21 juin 2007. Le Président a déclaré que, puisque les Membres manifestaient un grand intérêt pour les trois examens régionaux de l'Aide pour le commerce qui étaient prévus pour septembre et début octobre, il avait invité des représentants des trois banques régionales de développement pertinentes – la Banque interaméricaine de développement (BID), la Banque asiatique de développement (BAsD) et la Banque africaine de développement (BAfD) – à assister à la réunion informelle. Il a ajouté qu'il avait également invité le Secrétariat de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à faire une brève présentation des questionnaires concernant les pays donateurs et les pays partenaires que les Secrétariats de l'OCDE et de l'OMC avaient préparés conjointement après des consultations approfondies avec diverses organisations et agences internationales et divers gouvernements. Il a expliqué que le questionnaire concernant les pays donateurs avait déjà été

distribué et que le questionnaire concernant les pays partenaires serait finalisé et distribué prochainement.

3. Le Président considérait que les examens régionaux et les questionnaires apporteraient des contributions cruciales et nécessaires au processus de suivi à trois niveaux que le Directeur général avait proposé en décembre 2006 et qui avait été discuté à la session du CCD sur l'Aide pour le commerce du 2 avril 2007. Il a rappelé que ce processus de suivi à trois niveaux faisait intervenir un suivi assuré à l'échelle mondiale par l'OCDE, un suivi des donateurs sous forme d'auto-évaluations et un suivi des pays partenaires, également sous cette forme. Comme il avait en outre été relevé à la réunion du 2 avril, les résultats et recommandations de ces activités et questionnaires seraient présentés et discutés au CCD avant la fin de l'année 2007.

4. Le Président a dit que cette deuxième session du CCD sur l'Aide pour le commerce était la deuxième de plusieurs réunions prévues sur des thèmes qui revêtaient une importance clé pour l'Aide pour le commerce. Ces réunions en incluraient également une sur les tendances dans les infrastructures liées au commerce, qui se tiendrait le 9 juillet 2007.

5. Le représentant du Costa Rica a déclaré qu'il était déçu de constater que sa demande d'inclure dans le calendrier une évaluation des besoins d'ajustement n'avait pas été prise en considération. Il a dit qu'il reviendrait plus avant sur cette question à la réunion informelle à venir.

6. Le Comité a pris note des déclarations.

C. COMMUNICATION DE L'ÉGYPTÉ (WT/COMTD/AFT/W/3)

7. Le Président a rappelé que le 6 juin 2007, la délégation de l'Égypte avait soumis un document qui avait ensuite été distribué sous la cote WT/COMTD/AFT/W/3. Il a demandé à l'Égypte de présenter son document sur l'Aide pour le commerce.

8. Le représentant de l'Égypte a dit que la communication de son pays avait pour objet de mettre en avant quelques éléments importants concernant l'Aide pour le commerce qui devraient être discutés au CCD. Il a dit qu'il y avait des obstacles qui allaient au-delà de l'accès aux marchés étrangers et qui pouvaient entraver le développement des exportations. Il était nécessaire que ces obstacles, dont le manque de capacités du côté de l'offre et le manque de moyens pour soutenir la concurrence sur les marchés internationaux, soient combattus d'une manière adéquate au moyen de l'Aide pour le commerce. L'intervenant estimait que la prestation d'une Aide pour le commerce efficace relevait de la responsabilité mutuelle des donateurs et des bénéficiaires, chacun ayant un rôle important à jouer. Il a ajouté que l'objectif ultime au CCD devrait être de concevoir un mécanisme efficace, simple et pratique de suivi et d'évaluation qui ferait en sorte que les résultats escomptés de l'initiative de l'Aide pour le commerce soient obtenus et mis en œuvre de façon appropriée. Il considérait en outre que la prise en charge nationale était un aspect important, qui devrait exister à toutes les étapes du processus global de l'Aide pour le commerce, non seulement afin de créer un leadership et une volonté politique solides nécessaires pour étayer une stratégie efficace de développement des échanges, mais aussi pour faire en sorte que toute aide au développement soit en harmonie avec le cadre de développement national.

9. L'intervenant a ensuite mis en lumière quelques-uns des éléments de la communication de l'Égypte. Premièrement, il estimait que les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA) Membres auraient des difficultés à mener eux-mêmes leurs évaluations des besoins. Il a suggéré que les pays en développement et les PMA Membres qui demandaient une Aide pour le commerce aient des consultations avec les donateurs concernés, en particulier les organismes de développement, pour qu'ils les aident à identifier leurs besoins et leurs priorités en matière de commerce. Deuxièmement, s'agissant de la coordination nationale, il pensait qu'il devrait y avoir un

dialogue entre les parties prenantes. Ce dialogue devrait inclure les secteurs public et privé des pays bénéficiaires. Troisièmement, concernant l'intégration du commerce dans les stratégies de développement nationales, il était d'avis que cela exigeait l'application suivie de diverses politiques prioritaires afin de renforcer le commerce. Quatrièmement, il a suggéré qu'un comité national de l'Aide pour le commerce soit établi, comme il était recommandé par l'Équipe spéciale. Le rôle de ce comité serait de déterminer les besoins du pays, de fixer les priorités, d'intégrer le commerce dans la stratégie de développement nationale et de rendre compte à l'organe de suivi de l'OMC. Cinquièmement, s'agissant de la procédure de demande d'Aide pour le commerce, il a dit que les pays en développement et les PMA devraient savoir comment formuler les demandes. Il a précisé que la procédure ne devrait pas constituer une charge pour les Membres requérants. Il estimait en outre que le CCD, grâce à son rôle d'organe de suivi de l'Aide pour le commerce, devrait continuer à diriger les discussions sur les éléments susmentionnés, afin que les Membres de l'OMC trouvent un terrain d'entente clair sur la façon de rendre opérationnels et de mettre en œuvre correctement ces éléments, en tenant compte de l'avis des pays en développement et des pays les moins avancés Membres.

10. La représentante des Communautés européennes a dit que le document communiqué par l'Égypte constituait une réflexion commune sur le moyen de parvenir à une bonne stratégie. S'agissant de l'évaluation des besoins, sa délégation encourageait l'utilisation des études diagnostiques sur l'intégration du commerce (EDIC) dans les pays qui participaient au Cadre intégré (CI). Dans les pays qui ne participaient pas au CI, l'utilisation d'autres analyses similaires était encouragée, par exemple les évaluations des besoins en matière de commerce menées par les Communautés européennes (CE) dans différents pays en développement comme le Viet Nam, le Pakistan et Sri Lanka. L'intervenante invitait les pays partenaires qui avaient bénéficié d'une évaluation des besoins effectuée par les CE à partager leurs expériences avec d'autres donateurs. Concernant la coordination nationale et l'intégration du commerce, elle a demandé aux pays bénéficiaires de partager également leurs expériences dans ces domaines avec les Membres. Pour ce qui était des comités nationaux de l'Aide pour le commerce, elle préconisait le recours aux institutions existantes plutôt que la création d'entités *ad hoc*. S'agissant des procédures de demande d'Aide pour le commerce, elle a dit que les évaluations des besoins en matière de commerce devaient être publiées au niveau national de sorte qu'elles puissent être intégrées dans les stratégies nationales de développement et ouvrir le dialogue entre les donateurs et les partenaires sur le moyen de trouver un financement.

11. La représentante des États-Unis a déclaré que le document de l'Égypte contenait plusieurs suggestions pratiques et soulevait des questions importantes tant pour les donateurs que pour les bénéficiaires. Elle a dit que différents pays avaient trouvé différents moyens de fixer les priorités et d'intégrer le commerce et que l'un des résultats positifs des examens régionaux consacrés à l'Aide pour le commerce serait le partage des expériences et des bonnes pratiques. Elle a ajouté que, sur le plan des donateurs, les États-Unis intégraient l'Aide pour le commerce dans leurs stratégies d'aide nationales ordinaires et que diverses agences étaient impliquées dans ce domaine. Elle a déclaré que l'une des contributions que son pays pourrait apporter aux examens régionaux était une liste par pays des contacts de l'Aide pour le commerce dans chacun des pays bénéficiaires.

12. Le représentant du Japon a dit que, pour ce qui était des demandes d'Aide pour le commerce et de la mise en œuvre subséquente de toute activité connexe, il était essentiel de rationaliser les procédures et d'utiliser les mécanismes existants. Il a ajouté que ces questions et d'autres qui leur étaient liées pourraient être discutées au CCD afin que les Membres aient une meilleure compréhension des interconnexions en matière d'Aide pour le commerce.

13. S'agissant des évaluations des besoins, la représentante du Pakistan a demandé au représentant de l'Égypte s'il était nécessaire de tenir des consultations avec les donateurs. Elle a fait observer que les bénéficiaires de l'Aide pour le commerce connaissaient habituellement leurs besoins en matière d'infrastructure et savaient se prévaloir des possibilités existantes pour renforcer leurs échanges. Elle

a également demandé à la délégation des CE quel type d'évaluations des besoins elle envisageait pour les pays en développement qui ne pouvaient participer au Cadre intégré.

14. Le représentant de l'Égypte a répondu qu'il était nécessaire de discuter de l'évaluation des besoins avec toutes les parties intervenant dans l'Aide pour le commerce. Il a indiqué que si un PMA rencontrait des difficultés dans l'identification de ses besoins, ce problème pourrait être résolu avec l'aide des organisations participantes et des donateurs.

15. Le représentant du Kenya a dit que les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté pourraient être utilisés dans l'évaluation des besoins des pays qui ne pourraient pas participer au CI. Il a ajouté qu'il y avait certaines questions qui n'étaient pas reflétées dans le document présenté par l'Égypte, comme les conditionnalités et la complémentarité de l'Aide pour le commerce. Il fallait aussi discuter de ces questions.

16. La représentante des Communautés européennes a expliqué que ce qu'elle avait proposé était d'utiliser les évaluations des besoins menées par les CE pour les pays en développement qui ne participaient pas au CI. Le partage de ces analyses faites par un donateur éviterait les doubles emplois et contribuerait à améliorer la transparence.

17. Le représentant du Nigeria a dit que nombreux étaient les Membres qui espéraient que l'Aide pour le commerce serait l'une des solutions permettant de faire sortir les pays en développement de la pauvreté, parallèlement aux résultats des négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement (PDD). Il s'est dit d'accord avec l'Égypte sur la question de la responsabilité mutuelle des donateurs et des pays partenaires, ainsi que sur la question de la prise en charge nationale. Il a ajouté qu'afin d'être effective et efficace, l'Aide pour le commerce devait être locale, plus libre et mieux suivie.

18. Le représentant du Bénin a dit que l'intégration régionale était un autre aspect de l'Aide pour le commerce qui devrait être pris en considération. Il était d'avis qu'une dimension régionale cohérente faciliterait la coordination et les synergies dans l'Aide pour le commerce.

19. Le Président a dit que bon nombre des questions figurant dans le document présenté par l'Égypte avaient déjà été abordées dans les travaux de l'Équipe spéciale chargée de l'Aide pour le commerce. Aussi les recommandations de l'Équipe spéciale continueraient d'orienter les discussions du Comité sur ces questions.

20. Le Comité a pris note des déclarations.

D. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS EN VUE DE FACILITER LES ÉCHANGES

21. Le Président a dit que le renforcement des capacités en vue de faciliter les échanges devenait un aspect de plus en plus critique de l'Aide pour le commerce pour de nombreux pays. Il était donc tout à fait opportun d'avoir un débat sur la facilitation des échanges à la session du CCD sur l'Aide pour le commerce. Le Président a présenté le représentant de la Banque mondiale installé à Genève.

22. Le représentant de la Banque mondiale a déclaré que sa présentation serait axée sur la facilitation des échanges et sur les travaux que la Banque mondiale entreprenait actuellement pour soutenir les négociations en cours sur la facilitation des échanges.

23. L'intervenant a dit qu'en matière de commerce, le temps était important. Dans un pays de l'OCDE, il fallait six jours en moyenne pour qu'une marchandise passe d'un navire à un entrepôt. Dans d'autres pays, en revanche, le délai nécessaire pour la même opération différait énormément. En Amérique latine, par exemple, le délai était de plus de dix jours et en Afrique subsaharienne, de plus

de 25 jours. L'intervenant a dit qu'il était important de réduire ces délais. Il a expliqué que les données qu'il citait étaient tirées d'une publication de la Banque mondiale intitulée "Doing Business Survey", dans laquelle six agents commerciaux différents étaient interrogés dans chaque pays analysé. Il a indiqué que, dans les 16 pays en développement qui connaissaient la croissance la plus rapide, les délais commerciaux étaient environ deux fois plus courts que dans d'autres pays à faibles revenus, en comptant le temps passé à remplir les formulaires, à préparer la documentation pour les douanes, à embarquer les marchandises sur un navire et à le faire appareiller. Le représentant a expliqué que, si l'on comparait le nombre de jours qu'il fallait pour dédouaner les marchandises au moment de l'importation au rapport commerce/produit intérieur brut (PIB), on constatait que le rapport commerce/PIB augmentait à mesure que le nombre de jours passés en douane diminuait. On pouvait voir cela comme un processus interactif dans lequel le commerce tendait à augmenter à mesure que le nombre de jours passés en douane diminuait et que la facilitation des échanges s'améliorait. L'intervenant a fait remarquer qu'à Ouagadougou (Burkina Faso), il fallait en moyenne 71 jours pour transporter un conteneur d'une usine au port le plus proche, remplir les formulaires douaniers, entreprendre les procédures administratives et charger le navire. Au Kazakhstan, le délai était de 93 jours, à Berlin six jours, à Santiago (Chili) ou à Kuala Lumpur (Malaisie), 20 jours. Réduire les délais aux douanes et dans les ports d'un jour seulement équivalait, dans la plupart des pays en développement, à réduire de 70 kilomètres la distance entre un pays et ses partenaires commerciaux. Cela contribuait également à améliorer la compétitivité en augmentant les exportations de 1 pour cent en moyenne. De la même manière, réduire les délais de transit d'un jour diminuait les coûts des exportations de près de 1 pour cent là encore. À titre d'exemple, l'intervenant a dit que si l'Ouganda ramenait son délai d'usine à navire de 58 à 27 jours, cela équivaldrait à rapprocher de 2 200 kilomètres ce pays de ses principaux partenaires commerciaux. Ses exportations augmenteraient de 31 pour cent. Il a souligné une fois encore que la facilitation des échanges était très importante pour réduire les retards au passage des frontières et les retards à l'arrivée dans les ports.

24. Le représentant de la Banque mondiale a expliqué que la facilitation des échanges ne se réduisait pas aux disciplines de l'OMC. Elle incluait aussi l'amélioration des routes reliant les exploitations agricoles et les usines aux ports et la suppression des obstacles informels au transit qui stoppaient fréquemment les expéditions en transit ou imposaient des redevances non officielles. La facilitation des échanges consistait aussi à réduire les contraintes administratives pour les exportations et les importations et à améliorer l'efficacité des ports, en termes de logistique comme en termes de relations de travail. L'intervenant était d'avis que de nombreux obstacles à la mise en œuvre ne pouvaient pas vraiment être pris en compte dans des projets ciblés d'assistance technique. Une assistance technique de vaste portée était donc nécessaire, et cela pour des raisons variées, qui incluaient un manque de coopération entre agences gouvernementales, des relations distendues entre les secteurs public et privé, des autorités douanières excessivement concentrées sur la perception des recettes, de faibles niveaux de conformité volontaire et un sous-développement des secteurs privés et services associés – à savoir le secteur bancaire et les télécommunications. Il estimait en outre qu'il était important, pour que les réformes soient durables, que la volonté et l'engagement politiques soient élevés. Dans ce contexte, un programme de l'OMC sur la facilitation des échanges pourrait motiver et accélérer des réformes plus approfondies et libérer une nouvelle Aide pour le commerce.

25. S'agissant des activités de la Banque mondiale dans le domaine de la facilitation des échanges, le représentant a expliqué qu'il y avait un certain nombre de projets en cours qui avaient pour objectif général d'aider les gouvernements à tirer davantage profit du commerce. Il a dit qu'au niveau mondial, la Banque mondiale œuvrait pour soutenir les négociations entreprises à l'OMC. Cela comprenait la tenue d'ateliers pour faire se rencontrer les négociateurs basés à Genève et leurs fonctionnaires des douanes respectifs, parfois dans des enceintes régionales regroupant plusieurs pays. La Banque mondiale travaillait aussi à des études sur la mise en œuvre pour aider les Membres à déterminer quels seraient les coûts réels de la mise en œuvre d'un éventuel nouvel accord sur la facilitation des échanges dans le cadre du Cycle de Doha. La Banque mondiale avait également

élaboré un indice de perception de la logistique qui permettait aux pays d'identifier les problèmes liés au transit portuaire. L'intervenant a dit qu'au niveau des pays, la Banque mondiale proposait des services de consultation analytique qui comprenaient des études de pays, dont certaines étaient menées en collaboration avec le CI, et des études régionales dans lesquelles, pour l'Afrique par exemple, la Banque mondiale examinait les réseaux routiers dans l'ensemble de la région.

26. La Banque mondiale était également active dans le domaine associé des prêts pour la facilitation des échanges. Cela incluait des projets dont certains étaient de nature sectorielle et qui apportaient aux gouvernements un soutien budgétaire général. D'autres étaient spécifiques aux ports. Par exemple, la Banque mondiale coopérait avec les autorités mauriciennes pour améliorer certains terminaux portuaires et aéroportuaires à Maurice. L'intervenant a ajouté que la Banque mondiale exécutait aussi des programmes d'assistance technique afin d'aider à moderniser les douanes et les systèmes informatiques.

27. S'agissant du soutien aux négociations sur la facilitation des échanges, la Banque mondiale œuvrait dans ce domaine depuis 2005 et collaborait avec le FMI, l'OMD, les CE et les gouvernements du Royaume-Uni et de la Suède. Ce projet comportait trois volets. Premièrement, il s'agissait d'élaborer un guide de soutien aux négociations pour les responsables dans les capitales et les négociateurs basés à Genève. Deuxièmement, la Banque mondiale avait organisé des ateliers pilotes nationaux qui aidaient les pays à renforcer les liens entre les capitales et les négociateurs. Troisièmement, la Banque mondiale avait effectué une étude sur les coûts et les difficultés de mise en œuvre qui, sur la base de l'analyse de six pays, essayait de quantifier l'assistance technique totale qui serait nécessaire afin de mettre en œuvre certains des accords de Doha. L'intervenant a dit que l'étude avait constaté que le coût escompté de la mise en œuvre d'un accord de Doha sur la facilitation des échanges serait relativement minime, la majorité des coûts supplémentaires étant consacrés à la mise en place de postes frontières à guichet unique.

28. S'agissant de l'indice de perception de la logistique élaboré par la Banque mondiale, le représentant a dit qu'il s'agissait d'un outil qui permettait d'examiner sept aspects du processus d'importation et d'exportation afin de déterminer de quelle façon les procédures de dédouanement et les infrastructures pourraient être améliorées. Il permettait aux pays d'établir des points de repère comparatifs pour déterminer les points forts et les points faibles de leurs processus d'exportation et d'importation et comprendre où l'Aide pour le commerce serait la plus efficace.

29. L'intervenant a ajouté que les prêts de la Banque mondiale avaient pour ambition d'aider les pays à utiliser le commerce pour stimuler la croissance. Cet objectif était réalisé au moyen de prêts pour la facilitation des échanges, pour les normes et les exportations. Il a précisé qu'après une brève interruption en 2000, les prêts de la Banque mondiale avaient connu une accélération spectaculaire, essentiellement en réaction aux négociations du Cycle de Doha et sous l'effet d'un intérêt croissant pour l'Aide pour le commerce. Il a souligné que la facilitation des échanges était un volet majeur du programme de prêts de la Banque mondiale et représentait jusqu'à 45 pour cent des prêts qu'elle accordait en rapport avec le commerce.

30. Le Président a ensuite présenté le représentant de l'Organisation mondiale des douanes (OMD).

31. Le représentant de l'Organisation mondiale des douanes a déclaré que son organisation avait pour but de renforcer l'efficacité et d'améliorer le fonctionnement des administrations douanières. L'OMD avait été créée en 1952 et avait son siège à Bruxelles. Elle comptait 171 membres, couvrant 97 pour cent du commerce mondial. Afin de réaliser ses objectifs, l'OMD disposait de trois instruments: l'élaboration et le maintien de règles et de normes pour les procédures douanières; la promotion de la coopération internationale pour le partage des renseignements et des bonnes

pratiques; et l'assistance et le renforcement des capacités pour aider ses membres à mettre en œuvre les normes.

32. L'intervenant a dit que les fonctions d'un bureau des douanes avaient évolué au fil des années. La fonction première des douanes était la perception des taxes à l'importation. Elle avait changé pour un rôle de protection des intérêts économiques, c'est-à-dire des branches de production nationales, puis de protection de la société contre les dangers pour la santé et la sécurité, y compris le trafic de drogues, les marchandises de contrefaçon, les marchandises dommageables pour l'environnement, etc. Plus récemment, toutefois, les douanes ont joué un rôle dans le développement économique par le biais d'un programme de facilitation des échanges visant à renforcer la compétitivité nationale. L'intervenant a dit qu'après les attentats terroristes qui avaient frappé les États-Unis, l'Espagne et le Royaume-Uni, la sécurité était devenue un aspect important du rôle des douanes. Il a indiqué que l'OMD disposait de nombreux instruments qui contribuaient à la facilitation des échanges, dont le Système harmonisé, le Cadre de normes visant à sécuriser et à faciliter le commerce mondial et la Convention de Kyoto révisée sur la simplification et l'harmonisation des procédures douanières.

33. L'intervenant a précisé que la Convention de Kyoto avait été initialement adoptée en 1973 à Kyoto (Japon). Elle avait ensuite été révisée en 1999 pour inclure l'utilisation des technologies de l'information et la gestion des risques. On espérait que ces mesures contribueraient à améliorer la transparence et à renforcer la prévisibilité des procédures douanières. La Convention était considérée comme un modèle pour les administrations douanières modernes et couvrait la plupart des propositions formulées par les Membres dans le contexte de la facilitation des échanges. L'intervenant a ajouté qu'il avait également été reconnu dans les négociations sur la facilitation des échanges qu'il faudrait tenir dûment compte des normes de l'OMD, principalement de la Convention de Kyoto révisée. Tous les membres de l'OMD et de l'ONU pouvaient adhérer à la Convention de Kyoto. À ce jour, 52 pays avaient ratifié la Convention et 17 d'entre eux étaient des pays en développement ou des PMA.

34. Le représentant de l'OMD a expliqué qu'un autre outil important en rapport avec la facilitation des échanges était le Guide de l'OMD permettant de mesurer le temps nécessaire pour la mainlevée des marchandises. Il a indiqué que ce guide était un instrument qui permettait l'analyse des causes des retards dans le processus de dédouanement. Le Guide mesurait le temps nécessaire pour chaque étape accomplie par chaque agence gouvernementale, de l'arrivée au port à la mainlevée effective des marchandises. Il s'agissait d'un outil d'analyse qui permettait de mesurer le délai de dédouanement en fonction du type de marchandises, des modes de transport et d'autres interventions des agences gouvernementales. Il déterminait en outre les raisons du retard et l'effet que l'adoption de mesures de facilitation des échanges aurait sur le délai de mainlevée des marchandises. Dans ce contexte, l'intervenant a dit que le Groupe de négociation de l'OMC sur la facilitation des échanges recommandait l'utilisation du Guide permettant de mesurer le temps nécessaire pour la mainlevée des marchandises.

35. S'agissant du renforcement des capacités, l'intervenant a déclaré que l'OMD avait adopté une stratégie de renforcement des capacités en 2003. Cette stratégie intégrait six leçons qui avaient été tirées de précédentes activités de renforcement des capacités. Celles-ci concernaient la nécessité d'un diagnostic précis afin d'élaborer des programmes spécifiques à chaque pays, d'une volonté politique durable au plus haut niveau, d'une coopération et d'une cohérence accrues entre les donateurs, d'une plus grande participation et responsabilisation du personnel des douanes, d'attentes réalistes de la part des gouvernements et des donateurs, et de ressources humaines et financières appropriées.

36. Le représentant de l'OMD a expliqué qu'afin d'améliorer le renforcement des capacités, l'OMD avait mis sur pied un cadre de diagnostic, qui couvrait les thèmes suivants: gestion stratégique, ressources humaines et budgétaires, cadre juridique, systèmes et procédures douaniers, technologies de l'information, coopération externe, communication et partenariat, et bonne

gouvernance, avec un accent sur les mesures de lutte contre la corruption. La valeur de ces thèmes était reconnue par de nombreuses organisations internationales.

37. L'intervenant a déclaré que, sur la base du cadre de diagnostic, l'OMD avait lancé le Programme Columbus, qui était une initiative de grande ampleur pour le renforcement des capacités des douanes. L'objectif du programme était de réaliser une modernisation globale des administrations douanières, de mettre pleinement en œuvre le Cadre de normes de l'OMD et de se préparer au programme de l'OMC sur la facilitation des échanges. L'OMD avait mis sur pied une équipe d'experts en diagnostic chargés d'analyser la situation par pays et de rédiger des rapports et des recommandations. Ces experts travaillaient également à l'évaluation des besoins dans le cadre de l'OMC. Le Programme Columbus comptait trois phases. La première phase était l'évaluation des besoins ou le diagnostic, la deuxième était axée sur la mise en œuvre, y compris la planification des activités, la gestion des projets et la formation, et la troisième était consacrée au suivi du programme de modernisation. L'intervenant a expliqué que, dans plus de 100 missions de diagnostic menées dans le cadre du Programme Columbus, l'OMD avait constaté que les fonctions douanières allaient au-delà de la simple perception de recettes et qu'un taux d'inspection de 100 pour cent ne permettait pas nécessairement d'améliorer ladite perception. Les diagnostics ont montré que, pour ce qui était des technologies de l'information, une utilisation optimale des technologies existantes était nécessaire, tout comme l'était une meilleure gestion de l'intégration à la frontière. Cette dernière pourrait être réalisée au moyen d'une coopération accrue avec les autres organismes à la frontière. Enfin, dans la mise en œuvre de la deuxième phase du Programme Columbus, le représentant de l'OMD a signalé que son organisation souhaiterait établir des projets pilotes avec le soutien de l'initiative Aide pour le commerce.

38. L'intervenant a conclu en disant que l'OMD avait déjà élaboré des normes internationales et avait un programme spécifique de renforcement des capacités pour la facilitation des échanges. Il a dit que l'OMD et l'OMC devraient donc éviter les doubles emplois et ne pas travailler chacune de leur côté. Les défis que posait un programme sur la facilitation des échanges requéraient au contraire une coopération entre l'OMD et l'OMC, afin de créer des synergies plus fortes.

39. Le Président a présenté la représentante de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

40. La représentante de l'OCDE a dit que sa présentation porterait principalement sur les mesures prises par son organisation pour appuyer la facilitation des échanges. Elle a dit que l'OCDE ne pratiquait pas d'opérations de prêt et n'établissait pas de projets par pays. L'organisation était spécialisée dans les analyses de la situation économique, des politiques et de l'aide au développement qu'elle effectuait pour ses membres et, de plus en plus, pour des pays non membres de l'OCDE, ainsi que dans la communication de ces analyses au moyen d'activités de sensibilisation organisées en coopération avec les secrétariats d'autres OIG, y compris l'OMC.

41. Pour ce qui est de l'analyse économique, l'OCDE avait tenté de comprendre quels étaient les coûts et les avantages de la facilitation des échanges pour les pouvoirs publics et le secteur privé, en particulier dans les pays en développement. Les pays de l'OCDE prenaient déjà des mesures de facilitation des échanges depuis quelque temps. Par conséquent, l'objectif de l'OCDE était de faire en sorte que les pays en développement comblent l'écart les séparant des pays les plus performants, dans le domaine de la facilitation des échanges.

42. L'intervenante a dit que, à partir de ce cadre analytique, l'OCDE s'était employée à examiner, au moyen de données de modélisation et empiriques, les effets économiques de la mise en œuvre de la facilitation des échanges. Elle a indiqué que l'OCDE ne cherchait pas à prévoir l'impact qu'aurait un éventuel accord de facilitation des échanges sur le commerce et les revenus mondiaux. Cela dépendait des éléments qui seraient négociés et de la manière dont ils seraient mis en œuvre. L'OCDE

s'était plutôt appuyée sur les renseignements et les estimations disponibles concernant les caractéristiques essentielles du processus aux frontières pour mieux comprendre la répartition des coûts et des avantages. L'intervenante a dit que l'OCDE voulait comprendre qui tirerait profit de la facilitation des échanges et dans quelles circonstances. Elle a ajouté que, avant le début des négociations sur la facilitation des échanges, une série d'estimations avaient montré que les gains de la facilitation des échanges en termes de bien-être pourraient représenter de 1 à 15 pour cent des échanges mondiaux. Toutefois, ces estimations supposaient que tous les pays progresseraient au même rythme dans la facilitation des échanges. L'intervenante estimait que, plus probablement, les pays avanceraient à des rythmes différents, les pays de l'OCDE ouvrant la voie de la facilitation des échanges et les autres pays comblant progressivement l'écart. Différentes analyses de l'OCDE montraient que les avantages reviendraient principalement aux pays activement engagés dans la facilitation des échanges.

43. L'OCDE avait analysé le coût des mesures de facilitation des échanges et constaté que ces mesures étaient généralement prises dans le cadre de projets plus vastes de modernisation des douanes. Autrement dit, il n'y avait généralement pas de budget spécifique pour la facilitation des échanges et les coûts y afférents étaient absorbés par les budgets de fonctionnement normaux. Il avait également été constaté que c'était la mise en place des infrastructures qui revenait le plus cher, mais que l'élément décisif à long terme était le capital humain puisque, sans un renforcement des capacités adéquat, les résultats n'étaient pas durables. L'intervenante a ajouté que d'autres conclusions relatives à l'analyse des coûts montraient qu'il existait un cercle vertueux entre la modernisation et la facilitation des échanges. Les coûts étaient généralement compensés par des économies en termes de personnel et un meilleur recouvrement des recettes.

44. L'intervenante a expliqué que l'OCDE avait étudié la mise en œuvre de certaines des mesures proposées dans les négociations sur la facilitation des échanges. Certaines pouvaient être prises immédiatement, tandis que d'autres exigeaient du temps, mais pas d'aide extérieure. Il y avait également des mesures qui nécessitaient des ressources en termes de partage de connaissances et de soutien financier, pour lesquelles l'assistance des donateurs serait très importante. D'autres types de mesures demanderaient beaucoup de temps, même une fois l'assistance des donateurs garantie, parce qu'elles impliquaient un changement d'ordre culturel.

45. S'agissant de l'analyse des politiques, l'intervenante a dit que de nombreux pays de l'OCDE avaient mis en place des mesures de facilitation des échanges. En faisant part de leurs expériences nationales, ils pourraient aider d'autres pays à identifier les facteurs de succès et d'échec. Un processus d'examen par des pairs et un échange de données d'expériences pourraient aider les pays à tirer un enseignement des difficultés rencontrées par d'autres.

46. L'intervenante a indiqué que l'OCDE avait élaboré les Principes directeurs de l'OCDE pour la qualité et la performance de la réglementation. Elle a ajouté que l'expérience des pays qui avaient utilisé ces Principes pourrait enrichir le débat à l'OMC. Ces Principes, qui avaient déjà été mentionnés dans certaines propositions des Membres, comprenaient: des mécanismes de coordination institutionnels et réglementaires, des analyses d'impact systématiques et un réexamen des réglementations, une participation transparente des parties prenantes en temps voulu et des restrictions de nature réglementaire proportionnées aux intérêts publics auxquelles elles répondent.

47. S'agissant de l'aide au développement, la représentante de l'OCDE a dit que son organisation avait axé ses travaux sur la manière de renforcer son efficacité. Elle a indiqué que, sur la période allant de 2001 à 2004, l'assistance technique dans le domaine de la facilitation des échanges avait triplé. L'essentiel du soutien était allé aux pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. L'intervenante a expliqué que ce déséquilibre pourrait notamment être lié au fait que les pays à faible revenu n'avaient pas identifié la facilitation des échanges comme une priorité nationale ou ne l'avaient

pas intégrée dans leurs stratégies de développement national et de réduction de la pauvreté. Il résultait également du respect du principe de l'assistance orientée par les partenaires.

48. Le Président a présenté un représentant du Secrétariat de l'OMC.

49. Le représentant du Secrétariat a dit que la facilitation des échanges était un excellent exemple des liens pouvant être établis entre deux parties du programme de travail de l'OMC, à savoir d'une part les négociations menées dans le cadre du PDD sur la facilitation des échanges, et d'autre part le programme de travail de la Conférence ministérielle de Hong Kong sur l'Aide pour le commerce. L'intervenant a dit que tous les aspects du soutien relatif à l'assistance technique pour le renforcement des capacités et, dans certaines circonstances, pour les infrastructures, étaient repris dans les modalités pour la facilitation des échanges dont il avait été convenu dans la Décision du Conseil général de juillet 2004. Ainsi, le mandat concernant la facilitation des échanges était antérieur à l'initiative de l'Aide pour le commerce, mais avait besoin de cette dernière pour être mis en œuvre de manière adéquate. L'intervenant a noté que, en décembre 2006, le Groupe de négociation sur la facilitation des échanges avait lancé un programme faisant intervenir l'Aide pour le commerce et visant à faire progresser les négociations ainsi qu'à aider les pays en développement et les PMA à se préparer à la mise en œuvre, à terme, d'un accord sur la facilitation des échanges.

50. Le représentant du Secrétariat a dit que, conjointement avec d'autres organisations multilatérales, l'OMC avait mis en place un programme destiné à aider les pays en développement et les PMA à identifier leurs besoins et leurs priorités dans le domaine de la facilitation des échanges, en se basant sur les propositions déjà présentées dans les négociations pour évaluer ces besoins. L'OMC avait reçu des financements généreux de la part de donateurs pour ce programme et pas moins de 53 demandes de participation au programme provenant de pays en développement et PMA. L'OMC mettrait donc à disposition des ateliers dans les 12 à 18 mois suivants, pour permettre aux Membres qui avaient demandé cette assistance d'en bénéficier. Cela permettrait également aux Membres d'être en bonne position pour participer à la finalisation des négociations sur la facilitation des échanges et pour mettre en œuvre les résultats des négociations.

51. L'intervenant a proposé que le Comité fasse figurer cette question dans son rapport au Conseil général, à titre d'exemple montrant bien comment l'Aide pour le commerce pourrait aider l'OMC et compléter les négociations dans le cadre du PDD.

52. Le Président a invité les délégations à prendre la parole pour faire part de leurs observations et poser des questions.

53. Le représentant de l'Inde a dit que la présentation du représentant de la Banque mondiale contenait des données intéressantes sur les obstacles actuels au commerce et sur la façon dont la facilitation des échanges pourrait renforcer le commerce et permettre une meilleure assimilation de l'assistance. Il a demandé au représentant de l'OMD des précisions sur la répartition régionale des missions de diagnostic, ainsi que sur les résultats et les conclusions de ces dernières.

54. Le représentant du Nigéria a dit que, de son point de vue, un service douanier modernisé et repositionné ne serait pas d'une grande utilité si les processus de livraison des marchandises restaient inefficaces. Il estimait également que le recouvrement des recettes ne constituait pas un critère adéquat pour évaluer les résultats des administrations douanières. Il a demandé aux intervenants de préciser comment les opérations des douanes pourraient être améliorées dans les pays en développement qui étaient confrontés à des problèmes d'infrastructure.

55. Le représentant du Bénin est convenu que les deux questions de l'Aide pour le commerce et de la facilitation des échanges étaient liées et a souligné l'importance du développement des infrastructures et du renforcement des capacités. Il estimait par ailleurs que les infrastructures et le

traitement des denrées alimentaires étaient également liés. Il était donc important de travailler à l'amélioration des capacités des pays en développement sur le plan de l'offre.

56. Le représentant du Kenya a dit que, dans l'exemple cité par le représentant de la Banque mondiale concernant le temps qu'il fallait à un produit en provenance de Ouagadougou pour atteindre la mer, il serait également intéressant de savoir combien de temps il fallait au même produit pour atteindre sa destination finale. Il a dit que de nombreux produits étaient retenus dans les ports des États-Unis et des CE en attendant qu'il soit certifié qu'ils respectent certaines normes de santé et de sécurité, les prescriptions en matière de règles d'origine et d'autres conditions. De tels problèmes avaient selon lui un impact négatif sur la facilitation des échanges.

57. La représentante du Zimbabwe a dit que les petites entreprises se ressentaient davantage des coûts d'exportation. Elle a ajouté qu'il était plus important de traiter les questions de capacités sur le plan de l'offre que la facilitation des échanges puisque, s'il n'y avait pas de produits à exporter, les échanges n'auraient nul besoin d'être facilités.

58. La représentante du Pakistan a dit que, pour les pays sans littoral comme le Kazakhstan, il était plus important de traiter la facilitation des échanges internationaux que celle des échanges internes.

59. Le représentant du Burkina Faso s'est dit surpris qu'il faille tant de temps à un produit de Ouagadougou pour atteindre la mer. Il pensait que cela était principalement dû au fait que le Burkina Faso était un pays sans littoral. Son gouvernement avait déployé beaucoup d'efforts pour réduire la durée du dédouanement.

60. Le représentant de Sri Lanka était d'avis que la facilitation des échanges occasionnait des frais, mais que les avantages l'emportaient sur ces coûts. Il a dit que Sri Lanka avait bénéficié de nombre des projets pour le soutien de la facilitation des échanges mis en œuvre depuis le début des négociations à l'OMC. Ces programmes avaient renforcé la participation de Sri Lanka aux négociations et avaient permis d'affermir les liens entre les missions à Genève et les experts en poste dans les capitales. Toutefois, il était très important que des spécialistes des questions douanières assistent à ces négociations. L'intervenant a instamment prié les donateurs d'aider les pays en développement à financer leur participation aux réunions du Groupe de négociation sur la facilitation des échanges.

61. Le représentant du Rwanda a souhaité savoir dans quels pays le Programme Columbus avait été appliqué et quelles étaient les procédures à suivre pour avoir accès à ce programme.

62. Le représentant de l'OMD est convenu que la participation de fonctionnaires des douanes aux négociations sur la facilitation des échanges était essentielle. Il transmettrait ce message à la Session annuelle du Conseil de l'OMD. Au sujet de l'observation faite par le représentant du Nigéria, l'intervenant a dit que les agences de donateurs se concentraient de plus en plus sur les critères à utiliser pour évaluer la réussite des programmes de facilitation des échanges. En réponse au représentant du Rwanda, il a dit que, si un membre souhaitait participer au Programme Columbus, il devait seulement en faire la demande à l'OMD et une équipe de diagnosticiens serait dépêchée pour établir un diagnostic. En réponse au représentant de l'Inde, il a dit que l'OMD encourageait les pays à faire connaître leur diagnostic à d'autres ministères et autorités, afin d'obtenir un soutien pour le programme de modernisation des douanes. L'OMD les encourageait également à communiquer le diagnostic à l'OMC, pour établir des synergies dans les négociations sur la facilitation des échanges et pour clarifier ce que chaque administration douanière était censée faire.

63. Le représentant de la Banque mondiale, en réponse à l'observation du représentant de Sri Lanka, a dit qu'il pensait que des donateurs, par exemple la Norvège, étaient prêts à envisager d'aider les pays en développement pour faire en sorte que leurs spécialistes des questions douanières participent aux négociations de l'OMC. S'agissant des demandes de renseignements complémentaires sur les données contenues dans la présentation, il a encouragé les délégations à lui communiquer ces requêtes par voie électronique. Il est convenu qu'il était important de privilégier la rapidité et l'efficacité des douanes plutôt que le recouvrement des recettes pour mesurer l'efficacité de la facilitation des échanges. Il était également important de s'intéresser au lien entre la politique commerciale et la facilitation des échanges. Par exemple, si un pays avait des fourchettes de droits multiples et des listes tarifaires multiples, résultant de différents accords commerciaux régionaux, le travail était particulièrement fastidieux pour les agents des douanes. Par contre, si le processus multilatéral était performant et qu'il existait un droit de douane unique et uniforme, le travail des fonctionnaires des douanes s'en trouverait grandement facilité. L'intervenant a rappelé que les représentants du Nigéria et du Bénin avaient souligné l'importance des infrastructures pour le commerce et est convenu que ces infrastructures étaient un élément clé pour les exportations. En réponse à l'observation du représentant du Kenya, il est convenu que les exportations des pays en développement rencontraient des difficultés sur les marchés des pays développés. Il a ajouté que les dispositions relatives à la sécurité faisaient à présent aussi peser des charges supplémentaires sur les exportateurs. Il convenait avec la représentante du Zimbabwe que les petites entreprises se ressentaient davantage des coûts d'exportation élevés, dus soit à des réglementations complexes, soit à des frais de transport à l'unité plus élevés lorsque les volumes exportés n'étaient pas suffisants. Par conséquent, il était important, de son point de vue, de chercher à faire baisser les coûts d'exportation et de rationaliser les processus d'exportation et d'importation. L'intervenant souscrivait également aux observations du Burkina Faso et du Pakistan concernant les difficultés rencontrées par les pays sans littoral. Il a expliqué que, pour cette raison, les pays de transit voisins tireraient doublement profit des programmes de facilitation des échanges, bénéfiques aussi bien pour le commerce en provenance du pays de transit que pour le pays voisin sans littoral. L'orateur espérait que la Banque mondiale pourrait aider Sri Lanka à faire participer ses fonctionnaires des douanes aux négociations sur la facilitation des échanges.

64. La représentante de l'OCDE a noté que, s'agissant des produits agroalimentaires, une bonne coopération entre toutes les autorités intervenant dans le processus était importante, vu que les produits alimentaires faisaient intervenir tant les autorités sanitaires et phytosanitaires que les autorités douanières. De plus, dans le cas des produits agroalimentaires, la facilitation des échanges devrait inclure les agences de certification. S'agissant des petites et moyennes entreprises (PME), l'intervenante a dit que le renforcement des capacités ne devrait pas être seulement orienté vers les grandes entreprises, mais aussi vers les PME. Autrement, les PME ne seraient pas en mesure d'exporter, en particulier lorsqu'elles sont confrontées aux procédures d'exportation à la frontière.

65. Le Président a remercié les intervenants pour leurs présentations.

E. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS EN VUE D'ASSURER LE RESPECT DES NORMES SPS – LE FONDS POUR L'APPLICATION DES NORMES ET LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE (FANDC)

66. Le Président a présenté un représentant du Secrétariat de l'OMC.

67. Le représentant du Secrétariat a dit que le respect des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) était une question qui concernait les exportateurs des pays développés et en développement. Cependant, il était reconnu que les exportateurs des pays en développement avaient plus de mal à respecter les normes SPS. L'intervenant a dit que le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce était un programme mondial de renforcement des capacités et de coopération technique établi par la Banque mondiale, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation

mondiale de la santé animale (OIE) et l'OMC. Il a indiqué que le FANDC avait pour objectif stratégique de renforcer l'expertise et les capacités des pays en développement concernant l'analyse et la mise en œuvre des normes SPS. Le FANDC favoriserait la coordination de l'assistance technique dans le domaine SPS. Il complétait d'autres initiatives comme le Fonds fiduciaire du Codex, les Fonds fiduciaires pour la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) et le Fonds mondial de l'OIE, qui tentaient de résoudre le problème de la participation des pays en développement dans les organismes de normalisation.

68. L'intervenant a dit que l'une des principales activités menées dans le cadre du FANDC consistait à coordonner les flux d'aide dans le domaine SPS. Cela passait par le suivi des fonds pour la coopération technique au moyen de la base de données OMC/OCDE sur le renforcement des capacités dans le domaine du commerce. L'intervenant a expliqué que les recherches sur l'assistance dans le domaine SPS seraient incorporées dans les examens régionaux de l'Aide pour le commerce prévus pour 2007. Il a dit que le Secrétariat avait comparé les entrées relatives à l'assistance technique dans le domaine SPS de la base de données OMC/OCDE avec les renseignements fournis par les Membres au Comité SPS sur leurs programmes d'assistance technique. Il a noté que d'importantes différences avaient été trouvées entre les deux sources pour ce qui était du nombre d'activités signalées. Il en allait de même pour la valeur des entrées SPS. Toutefois, l'intervenant a dit que les données n'étaient pas complètes et qu'il y avait des problèmes dans les indications sur la valeur des activités. Par conséquent, de son point de vue, le montant de 284 millions de dollars indiqué pour les dépenses d'assistance technique dans le domaine SPS en 2005 sous-estimait lourdement la valeur réelle des dépenses consacrées aux activités SPS. L'intervenant pensait que cela pouvait résulter de certaines difficultés méthodologiques, car on ne savait pas avec certitude s'il y avait un problème de sous-déclaration ou si des activités pouvant relever du domaine SPS étaient signalées dans d'autres catégories de l'assistance technique. Dans tous les cas, le représentant du Secrétariat estimait que les chiffres indiquaient une tendance constante à la hausse de l'aide dans le domaine SPS, qui se poursuivait probablement. Il a noté que, en janvier 2006, une conférence d'annonce de contributions avait eu lieu pour la lutte contre la grippe aviaire et que, à cette occasion, les donateurs s'étaient engagés à verser 1,9 milliard de dollars EU. L'intervenant a cité diverses initiatives en cours, y compris le programme des CE concernant les produits alimentaires et les produits pour animaux. Il a dit que la question était de savoir comment permettre aux pays en développement d'accéder à ce financement. Le FANDC avait un rôle à jouer dans la recherche d'une réponse à cette question et pouvait aider les pays en développement à transformer les bonnes idées en projets. Dans ce contexte, le FANDC utilisait les dons pour l'élaboration de projets. L'intervenant a évoqué la synergie avec le Cadre intégré renforcé (CIR) et a dit que 14 des 23 dons pour l'élaboration de projets financés à ce jour concernaient des pays du Cadre intégré.

69. S'agissant du financement des projets du FANDC, l'orateur a dit que la valeur ajoutée des projets financés au moyen du FANDC devait consister dans leur caractère novateur et préventif et leur aptitude à être reproduits. L'objectif des dons pour l'élaboration de projets était également d'élaborer des projets susceptibles d'être repris, plus tard, dans le cadre des programmes de donateurs existants. L'intervenant a cité deux projets à titre d'exemple, l'un au Burundi, qui a été depuis lors financé par les CE, et un autre au Mozambique, qui a été financé par le Département du développement international du Royaume-Uni. Enfin, il a informé les Membres que le Secrétariat avait élaboré un document qui donnait un aperçu du FANDC et qui avait été distribué sous la cote WT/COMTD/AFT/W/4.

70. Le Président a présenté le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

71. Le représentant de la FAO a dit que le thème principal de sa présentation n'était pas seulement l'Aide pour le commerce mais aussi l'aide pour un commerce *plus sûr*. Il a noté que le commerce des produits agricoles pourrait être un important facteur d'amélioration des moyens de subsistance et de réalisation des objectifs de développement. Néanmoins, cela suscitait des préoccupations, car les

déplacements de produits animaux et végétaux pouvaient propager des parasites et des maladies, avec des conséquences dévastatrices. L'intervenant a dit que qu'il était prouvé que le commerce avait été un facteur de propagation de certaines maladies, même dans des cultures de base. Ces maladies avaient été propagées parfois par le produit lui-même et parfois par le matériel végétal, comme les semences et les racines. À titre d'exemple, il a cité le virus de la mosaïque du manioc et le flétrissement bactérien du bananier, qui avaient eu des effets dévastateurs en Afrique. Il a dit que des maladies touchaient également des produits faisant l'objet d'échanges au plan mondial, comme le virus de la tristeza des agrumes qui s'était propagé de l'Amérique du Sud aux Caraïbes et des Caraïbes à l'Europe. Il a également noté que certaines maladies s'étaient propagées par le biais de matériaux d'emballage en bois, comme les longicornes asiatiques qui s'étaient propagés de l'Asie aux États-Unis. La construction de nouvelles routes pouvait également favoriser la propagation de maladies dans des zones où elles n'étaient pas répandues avant, comme dans le cas du brontispa ou du brontispa longissima qui sévissaient dans l'ensemble de la région Asie/Pacifique. L'intervenant a indiqué que les conditions du terrain et les pratiques agricoles différaient d'un pays à l'autre et avaient un effet sur la qualité des produits. Il pensait que tant les maladies que les pratiques agricoles devaient être gérées au niveau multilatéral, de façon à ce qu'elles soient cohérentes au niveau international.

72. L'intervenant a expliqué que la Convention internationale pour la protection des végétaux établissait des normes internationales, y compris sur la quarantaine et l'inspection phytosanitaire, pour faire en sorte que l'analyse du risque à l'importation repose sur des fondements scientifiques. Cette Convention supervisait également la création de zones exemptes de parasites. L'intervenant a dit que les différents pays mettaient en œuvre les mesures et que l'Accord SPS contribuait à faire en sorte que ces mesures soient appropriées et justifiées.

73. L'orateur a indiqué, pour illustrer les travaux de son organisation, que la FAO et le PNUD avaient récemment coopéré en Inde et avaient fourni des financements pour accroître les capacités du laboratoire de la station de quarantaine phytosanitaire régionale de Chennai. À présent, ce laboratoire était en mesure d'effectuer des inspections, d'analyser le risque à l'importation et de délivrer des certificats phytosanitaires d'exportation. L'intervenant a dit que, récemment, la station avait élaboré des publications sur ses travaux, notamment un article intitulé "Interception de l'*embellisia alli* et d'un virus dans les bulbes d'ail importés de Chine", qui était paru dans le journal *Indian Phytopathology*. Il a noté que ce virus qui avait été intercepté avec succès aurait pu anéantir toute la récolte d'ail indienne. Il a dit que, depuis la mise en fonctionnement du laboratoire de Chennai, il y avait eu une progression très importante des certificats d'exportation délivrés pour les exportations indiennes.

74. L'intervenant a expliqué que d'autres questions relatives aux végétaux et à la santé affectaient le commerce et donnaient lieu à des notifications SPS. Il s'agissait notamment de l'utilisation des pesticides, puisque les résidus de pesticides pouvaient avoir des effets sur les produits alimentaires et les produits pour animaux, de la contamination des sols par les métaux lourds, de la contamination bactérienne en l'absence d'eau salubre disponible et de l'utilisation de variétés génétiquement modifiées.

75. L'orateur a également expliqué comment la FAO aidait les pays pour le commerce des produits végétaux. Il a dit que, pour apporter ce soutien, la FAO avait un outil d'évaluation des capacités phytosanitaires, afin d'aider les pays à analyser les questions SPS et à fixer des priorités. Cet outil d'évaluation pouvait être utilisé pour la création de réseaux régionaux visant l'échange de renseignements. Le représentant de la FAO a dit que son organisation aidait également les pays à améliorer la quarantaine phytosanitaire et le contrôle de qualité des pesticides. La FAO fournissait également un appui concernant l'utilisation de la gestion intégrée de la lutte antiparasitaire pour réduire le recours aux pesticides lorsqu'il n'était pas nécessaire et améliorer les pratiques agronomiques. L'intervenant a ajouté que la FAO fournissait également un soutien technique concernant l'analyse des risques.

76. L'intervenant a dit qu'un certain nombre de questions à examiner dans le cadre de l'Aide pour le commerce étaient des questions clés du point de vue des végétaux et des produits végétaux. Il s'agissait notamment des questions suivantes: la capacité de réaliser une analyse du risque phytosanitaire, la nécessité d'avoir des installations de laboratoire et de diagnostic adéquates, l'organisation de services phytosanitaires, la création de réseaux de surveillance des parasites, l'échange de renseignements sur la lutte contre les parasites et l'impact, à terme, de la certification électronique.

77. Le Président a présenté le représentant de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE).

78. Le représentant de l'OIE a dit que l'OIE était une organisation internationale et intergouvernementale créée en 1924, qui comptait 169 membres. Ses principales missions étaient l'information sur les maladies animales, la lutte contre les maladies animales ainsi que la facilitation et la sécurité du commerce d'animaux et de produits d'origine animale. Parmi les autres missions de l'OIE figuraient également le bien-être des animaux et la sécurité sanitaire des produits alimentaires. L'intervenant a dit que l'OIE participait au FANDC, en tant qu'organisme partenaire, depuis sa création. L'OIE avait géré plusieurs projets du FANDC à ce jour, y compris l'élaboration de l'outil Performance, Vision et Stratégie (PVS) – un programme de formation des formateurs – et un programme visant à renforcer la capacité de respecter les normes SPS.

79. L'intervenant a dit que l'OIE était un organisme de normalisation reconnu par l'OMC. L'OIE était chargée d'établir des normes concernant les échanges internationaux d'animaux et produits animaux ainsi que les maladies animales, y compris les zoonoses. L'OIE visait à faciliter les échanges tout en réduisant au minimum les risques d'agents pathogènes, étant donné que les maladies animales avaient un effet très négatif sur le commerce et l'accès aux marchés. L'intervenant a dit que l'OIE favorisait les exportations, en établissant des normes et en déclarant des zones exemptes de parasites dans des pays confrontés à une maladie qui pouvaient ainsi exporter depuis ces zones.

80. L'intervenant a expliqué que les normes de l'OIE reposaient sur des fondements scientifiques, étaient transparentes et faisaient l'objet d'un vote à l'Assemblée générale de l'OIE. Ces normes figuraient dans les codes et les manuels de l'OIE, notamment le Code sanitaire pour les animaux terrestres, le Code sanitaire pour les animaux aquatiques, le Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres et le Manuel des tests de diagnostic pour les animaux aquatiques.

81. L'intervenant a dit que le but des codes de l'OIE était d'assurer la sécurité sanitaire des échanges internationaux d'animaux terrestres (mammifères, oiseaux et abeilles) et d'animaux aquatiques (poissons, mollusques et crustacés) ainsi que de leurs produits. Le but des manuels de diagnostic était de fournir des normes pour les tests de diagnostic et les vaccins relatifs aux maladies énumérées dans les codes.

82. L'intervenant a dit que l'outil PVS avait été élaboré par l'OIE et l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) pour évaluer les services vétérinaires des pays en développement et en transition sur une base purement volontaire. Cet outil avait gagné de l'importance depuis la crise de la grippe aviaire et avait appelé l'attention sur la nécessité d'améliorer les capacités des services vétérinaires. L'orateur a indiqué qu'il était possible d'accéder au document de base concernant l'outil PVS depuis le site Web de l'OIE (www.oie.int). Le but de l'outil PVS était d'évaluer la conformité des services vétérinaires avec les normes de l'OIE sur la qualité des services vétérinaires. De plus, il contribuait à identifier les déficiences des services vétérinaires et à établir les priorités dans les investissements devant être financés par des ressources nationales et/ou externes. L'orateur a dit que, dans le cadre de l'outil PVS, travaillaient des experts des cinq régions qui avaient été formés par l'OIE, avaient obtenu une certification de l'organisation et avaient reçu l'aval de donateurs internationaux. Il a indiqué que la participation à l'outil PVS se faisait sur une base volontaire. Pour ce faire, un membre devait juste adresser une demande à l'OIE. Des fonds provenant

de donateurs internationaux permettaient à l'OIE de fournir ces évaluations gratuitement aux membres. L'orateur a dit que le rapport était confidentiel et ne serait publié qu'avec l'accord du pays évalué. Une fois qu'un pays avait été évalué, l'OIE l'aidait, à sa demande, à solliciter une aide internationale pour des programmes d'investissement. Jusque-là, 42 pays avaient fait parvenir leur demande concernant l'outil PVS, 23 avaient été évalués, certains avaient été examinés par des pairs et au moins un pays avait donné son accord pour la publication du rapport le concernant.

83. Le représentant de l'Égypte a noté que nombre des programmes présentés par les orateurs existaient déjà. Il s'est dit préoccupé par le fait que le financement de ces programmes serait désormais comptabilisé comme Aide pour le commerce et que cela pourrait avoir des effets négatifs sur le principe d'additionalité de l'Aide pour le commerce.

84. À propos des annonces de contributions pour la lutte contre la grippe aviaire, le représentant du Nigéria a demandé des renseignements sur les perspectives d'accès aux fonds une fois remplies les prescriptions en matière de notification. Il a également demandé à l'orateur de la FAO de développer ses observations sur les organismes génétiquement modifiés (OGM).

85. Le Président a dit que, s'agissant des financements, il était important de faire en sorte que leur flux ne tarisse pas, non seulement pour soutenir les programmes existants, mais aussi pour les développer. Il était également important d'examiner le champ d'application des programmes existants et de chercher à diversifier les instruments disponibles, élargissant ainsi le champ d'application des programmes. Le Président a dit que, de cette façon, l'Aide pour le commerce se développerait quantitativement.

86. La représentante du Pakistan a demandé si les renseignements récents concernant les quantités insuffisantes de miel produites par les abeilles pourraient avoir un lien avec une utilisation trop rigoureuse des mesures SPS. Elle a demandé si des études étaient en cours pour garantir que les mesures SPS soient respectueuses des champignons et des bactéries bénéfiques.

87. Le représentant du Secrétariat, en réponse à l'observation du représentant de l'Égypte, a dit qu'il existait plusieurs programmes dans le domaine SPS, le FANDC n'en étant qu'un parmi d'autres. Il a dit qu'un problème particulier consistait à assurer le financement, de sorte que les programmes en cours de mise en œuvre puissent parvenir à maturité et se développer dans le temps. En réponse à l'observation du représentant du Nigéria, l'intervenant a dit que les chiffres présentés ne prenaient pas en compte la conférence d'annonce de contributions concernant la grippe aviaire qui s'était tenue en janvier 2006. Il a également noté que les engagements de dépenses et les débours effectifs ne concordaient pas. Il a dit que la FAO et l'OIE devraient être en mesure de fournir plus de précisions sur la manière d'accéder aux fonds relatifs à la grippe aviaire. À propos de l'observation du Pakistan, il a dit que l'EDIC de l'Ouganda et de la Tanzanie avaient montré que les exportateurs de miel de ces pays se heurtaient à des difficultés pour se conformer aux mesures SPS. Toutefois, l'une des solutions au problème, évoquée par le représentant du Pakistan, consisterait à fournir une assistance aux exportateurs de miel pour leur mise en conformité avec les mesures SPS.

88. Le représentant de l'OIE a dit, en réponse à la question du représentant du Nigéria, que la communauté scientifique internationale était très préoccupée par l'épidémie de grippe aviaire au Nigéria. Il a indiqué que la Banque mondiale, la FAO et l'OIE avaient envoyé des experts au Nigéria afin d'évaluer la meilleure manière d'apporter une aide pour remédier à cette crise. Il a noté que le Nigéria avait récemment envoyé à l'OIE sa demande concernant l'utilisation de l'outil PVS pour évaluer ses services vétérinaires, en vue de les améliorer pour mieux lutter contre la grippe aviaire. Les résultats inciteraient les donateurs à aider le Nigéria à affronter cette crise. S'agissant de la question posée par le Pakistan, l'intervenant a dit que les abeilles étaient considérées comme des animaux terrestres et que, si des normes de l'OIE existaient eu égard aux abeilles, ces normes n'étaient pas encore très développées.

89. Le représentant de la FAO a dit que l'autorisation des importations d'aliments génétiquement modifiés était une question très sensible car certains pays pensaient qu'il y avait un risque de contamination croisée. De telles contaminations pourraient menacer leur capacité de commercer avec d'autres pays, en particulier ceux qui ont adopté une position intransigeante sur les OGM. Au sujet des abeilles, l'intervenant a dit que le problème pourrait également être lié aux résidus de pesticides. Pour cette raison, la FAO encourageait les pays à envisager d'adopter une approche intégrée de l'agroécosystème, dans laquelle l'impact de tous les différents facteurs contribuant à l'agriculture durable serait pris en compte pour créer un modèle de développement rural valable et durable.

90. Le représentant de l'OMS a dit que, eu égard aux OGM, le Codex avait défini des principes pour l'analyse des risques que présentent les aliments génétiquement modifiés. Par conséquent, il y avait consensus sur la manière d'évaluer les risques relatifs aux OGM. Néanmoins, un problème de communication subsistait. Pour y remédier, l'OMS avait publié des documents contenant les conclusions scientifiques les plus récentes sur les OGM. Ces dernières indiquaient que les aliments génétiquement modifiés disponibles sur le marché ne présentaient pas de danger et qu'il fallait procéder à une nouvelle évaluation des risques chaque fois qu'un nouvel aliment génétiquement modifié était défini.

91. Le Président a remercié les orateurs ainsi que tous les Membres pour leurs interventions stimulantes.

F. AUTRES QUESTIONS

92. Aucune question n'a été soulevée au titre des "Autres questions".

93. La réunion a été déclarée close.
